Association L'INTER'VAL

Siège social :
5, rue de la Chèze
35380 PLELAN LE GRAND

Rapport du commissaire aux comptes sur comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de l'Association L'INTER'VAL,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association L'INTER'VAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

A. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

B. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

17 rue des vaux parés – BP 81831 – 35518 CESSON SEVIGNE T : (02) 99 83 76 10 | F : (02) 99 83 76 01 | secob.fr
Groupe SECOB Rennes - SAS au capital de 400 471 € - RCS Rennes 424 936 656 – Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite à l'Ordre Régional des Experts-Comptables de Bretagne et à la Compagnie Régionale de Commissaires aux comptes de l'Ouest-atlantique.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et des associations ainsi que sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

17 rue des vaux parés – BP 81831 – 35518 CESSON SEVIGNE T : (02) 99 83 76 10 | F : (02) 99 83 76 01 | secob.fr
Groupe SECOB Rennes - SAS au capital de 400 471 € - RCS Rennes 424 936 656 – Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite à l'Ordre Régional des Experts-Comptables de Bretagne et à la Compagnie Régionale de Commissaires aux comptes de l'Ouest-atlantique.

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments

17 rue des vaux parés – BP 81831 – 35518 CESSON SEVIGNE T : (02) 99 83 76 10 | F : (02) 99 83 76 01 | secob.fr
Groupe SECOB Rennes - SAS au capital de 400 471 € - RCS Rennes 424 936 656 – Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite à l'Ordre Régional des Experts-Comptables de Bretagne et à la Compagnie Régionale de Commissaires aux comptes de l'Ouest-atlantique.

collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Cesson-Sévigné, le 25 avril 2022

Le commissaire aux comptes

Groupe SECOB Rennes

Signé électroniquement le 25/04/2022 par
Mathieu Le Barz

Mathieu LE BARZ

17 rue des vaux parés – BP 81831 – 35518 CESSON SEVIGNE T : (02) 99 83 76 10 | F : (02) 99 83 76 01 | secob.fr
Groupe SECOB Rennes - SAS au capital de 400 471 € - RCS Rennes 424 936 656 – Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite à l'Ordre Régional des Experts-Comptables de Bretagne et à la Compagnie Régionale de Commissaires aux comptes de l'Ouest-atlantique.

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	11 159	9 716	1 443	651
	Autres immobilisations corporelles	49 367	45 375	3 992	6 332
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	**60 525**	**55 091**	**5 435**	**6 983**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				167
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	35 603	858	34 745	44 215
	Autres créances	66 765		66 765	61 523
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	170 100		170 100	217 358
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	665		665	605
	TOTAL (II)	**273 132**	**858**	**272 274**	**323 867**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**333 657**	**55 949**	**277 709**	**330 850**

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

		31/12/2021	31/12/2020
Fonds associatifs	**Fonds propres**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	80 000	80 000
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	103 577	61 753
	Résultat de l'exercice	**(11 949)**	**41 824**
	Total des fonds propres	**171 627**	**183 577**
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		896
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		**896**
	Total des fonds associatifs	**171 627**	**184 473**
Provisions	Provisions pour risques		6 727
	Provisions pour charges		10 143
	Total des provisions		**16 870**
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	450	8 450
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	**450**	**8 450**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	173	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 539	16 998
	Dettes fiscales et sociales	69 087	86 636
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 906	4 683
	Produits constatés d'avance	10 926	12 740
	Total des dettes	**105 632**	**121 057**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**277 709**	**330 850**

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(11 949,49)	41 823,84
(1) Dont à moins d'un an	105 459	121 057
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

ENGAGEMENTS DONNES

Compte de Résultat

		31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	246 474	205 765
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	491 320	447 648
	Dons	15	35
	Cotisations	3 566	3 180
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	6	79
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	26 652	17 328
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	**768 034**	**674 036**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	147 851	140 368
	Impôts, taxes et versements assimilés	21 982	9 594
	Rémunération du personnel	489 192	369 628
	Charges sociales	118 808	97 627
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	4 619	3 235
	Dotation aux provisions		6 727
	Autres charges	2 025	4 241
	Total des charges d'exploitation	**784 476**	**631 420**
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**(16 442)**	**42 616**
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérets et produits financiers	373	359
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérets et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	**373**	**359**
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	**(16 070)**	**42 976**
	Produits exceptionnels	8 647	5 392
	Charges exceptionnelles	12 527	1 894
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(3 880)**	**3 498**
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	8 000	3 650
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		8 300
	TOTAL DES PRODUITS	**785 054**	**683 437**
	TOTAL DES CHARGES	**797 003**	**641 614**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**(11 949)**	**41 824**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**PRODUITS**		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

ANNEXE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2021

Exercice clos le 31 décembre 2021

ANNEXE

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat (article L 123 –13 alinéa 4 du Code de Commerce).

Ce bilan présente un total de **277 709 euros.**

Le compte de résultat dégage à la date de clôture de l'exercice un déficit comptable de **11 949 euros.**

L'exercice clos a eu une durée de douze mois, recouvrant la période du 1e janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Pour rappel l'association l'Inter'Val exerce son activité dans le secteur social sur 6 des huit communes de la communauté de communes de Brocéliande notamment au travers de la gestion des centres de loisirs, des activités jeunesse, d'activité en lien avec le soutien à la parentalité et de l'organisation de divers événements éducatifs, sportifs, culturels et de loisirs.

1 – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE (*)

(*) Seuls sont indiqués les faits significatifs ayant une incidence significative sur la situation financière, le patrimoine ou le résultat de l'année en cours.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 amorcée en 2020 a perduré en 2021 continuant à bouleverser nos habitudes et notre quotidien. Plusieurs structures, notamment les Espaces Jeunes et les accueils de loisirs, ont connu des périodes de fermeture plus ou moins longues, lors desquelles aucune facturation n'a été enregistrée. Pour autant les salariés n'ont pas tous été placé en activité partielle. Une partie de l'équipe a notamment travaillé au maintien du lien avec les habitants en mettant en place des actions de déambulation sur l'espace public.
Une grande partie des activités ont été arrêtées. C'est le cas des cours de danse. L'association a pris la décision de rembourser les familles des élèves de cette activité, car les cours ne pouvaient se dérouler normalement. Ces remboursements qui concernaient la période de janvier 2021 à juin 2021 correspond à un montant de 11 541.82 €, constaté en charges exceptionnelles.

Cette année est aussi celle qui a vu le centre social quitter son siège historique situé au 4 rue du centre social pour intégrer son nouveau local au 5 rue de la Chèze en attendant de rejoindre les équipes des Pôles Enfance, Jeunesse et Famille au sein de la Canopée.

Départ de Chantal Le Floch en août 2021 remplacée par Anne-Claire Bouscal dans la fonction de Directrice de l'association.

2 – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun élément post-clôture n'est à signaler. Il est toutefois précisé que la crise sanitaire n'est pas terminée et que celle-ci pourra avoir des impacts sur l'exercice en cours.

3 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

31 – DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES
(C. com., art.9, al. 6)

Aucune dérogation aux prescriptions comptables ne justifiait d'être utilisée et n'a donc été faite.

32 – APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

321 – Cadre légal et réglementaire

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la règlementation française en vigueur, résultant des règlements du comité de la Réglementation Comptable (CRC).
Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable général.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2018-06 applicable à compter du 1er janvier 2020 et relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

322 – Enregistrement des opérations de l'exercice

Les opérations de l'association ont été enregistrées selon le critère des créances acquises et des dettes contractées au cours de l'exercice et non selon le système des dépenses réglées et des recettes encaissées. Cette procédure d'enregistrement comptable en créances et dettes permet de mieux appréhender les flux économiques et l'activité réelle de l'Association.

323 – Conventions comptables générales

Elles ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

324 – Modifications dans la présentation des comptes annuels

Aucune modification significative n'est intervenue par rapport à la présentation des comptes annuels de l'exercice précédent.

325 – Modification des méthodes d'évaluation

Aucune modification significative n'est intervenue par rapport à l'exercice précédent.

4 – NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE – VALEURS BRUTES
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – article 24-4°)

	Début Exercice	Augmentation Exercice	Diminution Exercice	Fin Exercice
Immobilisations incorporelles	*0*			
Immobilisations corporelles	58 313	2 212		60 525
Immobilisations financières	0			
Total général	**58 313**	**2 212**		**60 525**

ETAT DES AMORTISSEMENTS
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – article 24-4°)

	Début Exercice	Augmentation Exercice	Diminution Exercice	Fin Exercice
Immobilisations incorporelles	0			
Immobilisations corporelles	51 331	3 760		55 091
Immobilisations financières	0			
Total général	**51 331**	**3 760**		**55 091**

DUREE ET TAUX DES AMORTISSEMENTS
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – article 24-2°)

Les immobilisations sont amorties d'après les usages actuellement en vigueur, selon le mode linéaire.
Les taux d'amortissement ont été déterminés en fonction des durées probables d'utilisation.

Matériel	3 à 4 ans	33.33% à 25%
Matériel de bureau et informatique	3 ans	33.33 %
Mobilier	3 à 5 ans	33,33% à 20 %
Matériel de Transports	3 ans	33.33 %

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – article 24-7°)

ACTIF CIRCULANT	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'1 an
Créances	101 510	101 510	-
Charges constatées d'avance	665	665	-
TOTAL GENERAL	**102 175**	**102 175**	-

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – article 24-7°)

	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'1 an et 5 ans au plus	Dont plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	0	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 539	23 539	-	-
Dettes fiscales et sociales	69 087	69 087	-	-
Produits constatés d'avance	10 926	10 926	-	-
TOTAL GENERAL	**102 980**	**102 980**	**-**	**-**

FONDS ASSOCIATIFS

En euros	Fin 2020	Mouvements 2021	Fin 2021
Fonds de dotation	80 000	0	80 000
Report à nouveau	61 753	41 824	103 577
Subvention investissement	4 839		4 839
Reprise subvention investissement	-3 943	-896	-4 839
Résultat 2020	41 824	-41 824	0
Résultat 2021		-11 949	-11 949
TOTAL GENERAL	**184 473**	**-12 845**	**171 628**

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Valeur nette au 31 décembre 2021 = 0

FONDS DEDIES

Ressources	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Aide BAFA PLELAN	450	450	0	0	450
Gym séniors CONF. DES FINANCEURS	3 000	3 000	3 000	0	0
Presta Jeunesse CAF	5 000	5 000	5 000	0	0
TOTAL GENERAL	8 450	8 450	8 000	0	450

PROVISIONS

PROVISION POUR RETRAITE

Total fin 2015	8 000
Dotation 2016	2 000
Dotation 2018	6 000
Dotation 2019	1 110

Reprise 2020	6 967
Reprise 2021	**10 143**

MODE DE CALCUL POUR INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Ce montant est calculé sur la base des salariés de plus de 50 ans conformément à la convention collective ALISFA.
Aux vues de l'effectif présent et de l'ancienneté, les premiers départs sont prévus dans plus de 10 ans. Au 31 décembre 2021, aucun salarié n'est donc concerné.

La réglementation comptable impose la comptabilisation de la totalité des droits acquis au titre des départs en retraite ou assimilés et donne la possibilité de les mentionner dans l'annexe.

Ainsi le montant de provision pour l'ensemble des salariés s'élève à **85 049,68 €**. Ce montant est calculé sur 1/60 rémunération annuelle par année de présence (maximum 15 années), pour les salariés présents au 31 décembre 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

L'assemblée générale du 03 Juillet 2021 a affecté le bénéfice **de l'exercice 2020**, soit **41 823.84 € en report à nouveau.**

Ce qui porte le montant du report à nouveau à **+ 103 576.71 €**

TRESORERIE

TRESORERIE En euros	**2020**	**2021**
Banque	217 018	169 766
Caisse	340	334
Total en fin d'exercice	**217 358**	**170 100**

FONDS DE ROULEMENT et TRESORERIE

	2020	2021
RESSOURCES STABLES (A)	**209 793**	**172 078**
Fonds de dotation	80 000	80 000
Report à nouveau	61 753	103 577
Résultat de l'exercice	41 824	-11 949
Subventions investissement nettes	896	0
Provisions risques et charges	16 870	0
Fonds dédiés	8450	450

	2020	2021
EMPLOIS STABLES (B)	**6 983**	**5 435**
Immobilisations nettes	6 983	5 435
FONDS DE ROULEMENT (A) – (B)	**202 810**	**166 643**

	2020	2021
RESSOURCES CIRCULANTES (A)	**120 890**	**105 458**
Prêt investissement CAF	0	0
Dettes Fournisseurs et autres	21 514	25 445
Dettes sociales et fiscales	86 636	69 087
Produits constatés d'avance	12 740	10 926

	2020	2021
EMPLOIS CIRCULANTS (B)	**106 343**	**102 002**
Créances / produits à recevoir	105 738	101 337
Charges constatées d'avance	605	665
BESOIN FONDS DE ROULEMENT (B) – (A)	**-14 547**	**- 3 456**

	2020	2021
TRESORERIE nette (FR – BFR)	**217 358**	**170 100**
Disponibilités	**217 358**	170 100

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET PRESTATIONS (compte 70 et 74)

	2020	2021
Etat (emploi aidé) – FONJEP	16 594	33 642
Etat	5 000	5 333
CAF 35	184 930	221 106
Réseau parentalité 35	8 980	6 863
Conférence des Financeurs	3 000	0
Département 35	22 650	17 250
Communes (*)	274 177	295 988
MSA	10 789	9 931
TOTAL GENERAL	**526 120**	**590 113**

(*) Subventions et prestations enfance jeunesse et animation globale

Détails des Prestations de services Communes liées à l'activité Accueils Loisirs

	2020		2021	
	Enfance	Jeunesse	Enfance	Jeunesse
PLELAN	7 763	1 112	**11 057**	**1 345**
MAXENT	4 837	352	**6 508**	**621**
TREFFENDEL	6 259	499	**8 596**	**500**
PAIMPONT	2 051	765	**2 993**	**581**
MONTERFIL	5 931	678	**9 162**	**823**
SAINT PERAN	1 008	401	**1 746**	**414**
IFFENDIC	2 913		**2 393**	
TOTAL GENERAL	30 762	3 807	**42 455**	**4 284**

Détails des Subventions de Fonctionnement pour les Accueils de Loisirs enfance Jeunesse

	2020		2021	
	Enfance	Jeunesse	Enfance	Jeunesse
PLELAN	30 851	42 092	**31 030**	**46 461**
MAXENT	11 513	11 265	**13 110**	**11 991**
TREFFENDEL	14 598	15 749	**15 044**	**15 892**
PAIMPONT	8 879	15 994	**9 154**	**16 858**
MONTERFIL	13 018	14 649	**12 645**	**13 960**
SAINT PERAN	4 063	5 396	**3 181**	**7 693**
TOTAL GENERAL	82 922	105 145	**84 164**	**112 855**

Détails des Subventions communes « Fonctionnement et Animation Globale » Centre Social

	2020	2021
PLELAN	20 110	**20 365**
MAXENT	7 415	**7 405**
TREFFENDEL	6 405	**6 510**
PAIMPONT	8 745	**8 970**
MONTERFIL	6 775	**6 870**
SAINT PERAN	2 090	**2 110**

TOTAL GENERAL	**51 540**	**52 230**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Pas de valorisation de mise à disposition de locaux par les communes enregistrée d'un point de vue comptable.

EFFECTIFS SALARIES annuel au 31 décembre 2021.

L'effectif moyen annuel pour 2021 est de **17.85 ETP.**

Le nombre de salariés ayant travaillé pour l'association sur l'année est de 63 dont 30 sont des animateurs vacataires assurant l'encadrement dans les accueils de loisirs enfance sur les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Effectifs sur l'année 2021 :

CONTRAT	Nombre de Salariés	Temps Plein	Temps Partiel	ETP (Equivalent temps plein)
CDI	21	10	11	**9.89**
CDD (1)	2	2		**0.92**
CDII (2)	5		5	**2.85**
CEE (3)	30		30	**2.14**
CUI /CAE	5		5	**2.05**
Total	**63**	**12**	**51**	**17.85**

(1) CDD : 1 animatrice enfance jeunesse et un conseiller numérique
(2) CDII : CDI Intermittent - 1 intervenante danse et 4 animateurs enfance
(3) CEE : Contrat Educatif d'Engagement - procédure de calcul pour les salariés en CEE
2,20 Heures par jour travaillé * nombre de jours travaillés sur l'année/1607

VIE ASSOCIATIVE

Valorisation temps passé par les bénévoles :
Avec **plus de 90 bénévoles** actifs, le bénévolat a représenté en 2021 environ **1 755 heures**. Valorisé au taux horaire brut du SMIC (10.48 €/ heure au 31/12/2021), cela représente une **valorisation de 18 392 €.**

Le Bureau s'est réuni 9 fois et le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2021.